



Déclaration de la FSU au CDEN du 13 février 2017

Monsieur le préfet, M. L'Inspecteur d'Académie, Mme et M Les membres du CDEN

La France compte à ce jour près de 6,5 millions de personnes sans emplois et/ou en grande précarité et près de 3 millions de travailleurs pauvres. 1,2 millions d'enfants de familles pauvres. Ces enfants et leurs familles sont accueillis quotidiennement à l'école. Les enseignants sont en première ligne pour mesurer les dégradations sociales. Les moyens manquent cruellement et un nombre grandissant d'enseignants souffre dans leurs classes de se sentir impuissants.

Pourtant les moyens existent pour peu que l'on soit déterminé à inverser les logiques à l'œuvre : 60 à 80 milliards de fraude fiscale, 40 milliards pour le CICE... La liste est longue, l'argent tombe toujours dans les mêmes poches. Celles de ceux qui préfèrent la charité à la solidarité. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, d'aucuns considèrent qu'à 534 euros par mois on est un assisté et qu'à 8500 euros par mois on est un assistant parlementaire. Il n'y a donc plus de limite au cynisme et à l'hypocrisie.

Nous vivons la dernière carte scolaire en Hollande. La première question venant à l'esprit est « où sont les 60 000 postes annoncés ? » En ce qui concerne les postes d'enseignants nous en sommes à 35 200 postes pour le premier et le second degré. Certes 24000 postes ont servi à la re-création de la formation initiale mais à la lumière des conditions de formation inacceptables faite aux stagiaires, on ne peut s'en satisfaire. Pour le premier degré la promesse était de 14000 postes, il en manque 2600... Quel que soit le décompte, les créations n'ont, ni permis de combler la purge Sarkoziste, ni permis nationalement d'éponger la hausse démographique. En ce qui concerne la Franche Comté de 2010 à 2012 compris, nous avons perdu 222 postes, sur l'ensemble de la mandature nous en sommes à plus 34. Comment dans ces conditions satisfaire les besoins en remplaçants, en RASED, en formation continue...

À cela s'ajoute un refus de rompre avec les logiques politiques précédentes et une mise en œuvre de réformes qui ont été contestées par nos collègues. Ils se sont mobilisés entre autres contre la nocivité des réformes des rythmes scolaires et du collège... Nombre de dispositifs en place visent le démantèlement du cadre national, davantage d'autonomie (donc d'inégalités), l'individualisation pour les élèves comme pour les personnels, la promotion du mérite... Autant de notions qui affaiblissent le service public parce qu'elles vont à l'encontre de ses valeurs, notamment l'égalité de traitement. Les enseignant-es sont en souffrance, perdent le sens de leur mission, voient leur métier dénaturé.

Selon Louis Maurin, directeur de l'observatoire des inégalités le système français n'est pas le pire au monde, il est hypocrite. Ce qui fâche, ce n'est pas ce qu'il est, mais l'écart entre un discours sur l'égalité scolaire et la réalité vécue par les « non-initiés », les milieux populaires. Le rejet de ces derniers par le système est d'une rare violence et il nourrit les tensions sociales. C'est l'un des piliers oubliés de la montée de l'extrême droite.

Imaginons pour notre part une école où, par exemple, on arrêterait de vouloir enseigner la lecture le plus tôt possible, ce qui creuse considérablement les écarts. Une école où les enseignants auraient des moyens pour aider, au sein de la classe, les plus faibles. Où l'on expliquerait clairement aux élèves ce à quoi ils doivent répondre, ce que l'on attend d'eux, alors que seuls les enfants de diplômés connaissent la réponse. Il y a selon lui deux solutions. Soit on assume le néolibéralisme scolaire français et la loi du plus fort. Et si l'on croit, au contraire, qu'il est de l'intérêt général d'avoir une école plus juste, il est temps de mettre en œuvre des transformations de fond. Il faudrait pour cela, des moyens financiers et davantage de courage politique.

Nous partageons aussi les conclusions d'Anne Barrère, chercheuse indiquant que la carte scolaire a un rôle prédominant dans la reproduction des inégalités sociales.

Inégalités scolaires, inégalités sociales, carte scolaire et voici que le Jura se dote maintenant d'une convention rurale. Ces conventions rurales ont pour objectif de réduire le nombre d'écoles en en parallèle de modifier profondément le territoire en contractualisant le service public d'éducation. Les contrats concernent des co- contractants et excluent les autres. Les signataires sont récompensés par des contre parties : ceux qui ne signent pas s'en voient privés. Au sein

du département la convention locale provoquera un différentiel de dotation, donc de seuil sur le simple fait qu'une commune ait signé ou non.

C'est la règle de la péréquation, héritée de la logique de 1789 où l'état compense les inégalités qui disparaît au profit d'une mise en concurrence des territoires, des institutions, des individus. C'est la logique du contrat qui s'impose contre celle de la loi.

Aujourd'hui l'école rurale est souvent le dernier service public, elle contribue au lien social, à l'animation de la vie locale. Elle est en voie de subir le même sort que les autres services publics. Peu importe au bout du compte si les élèves voient leur temps de trajet en bus augmenté parce que l'école de leur village a fermé, s'il voit leur journée s'allonger, si les relations entre parents, entre parents et enseignants s'en ressentent. On parle de flux, de stock d'élèves, de performances. La logique de baisse de la dépense publique inscrite dans les politiques d'austérité impose les mêmes restructurations, de l'éducation à la santé, en passant par les transports. La réalité de la campagne aujourd'hui, c'est la fermeture de tous les remparts à l'exclusion sociale et territoriale et la disparition des garanties d'équité et d'égalité sur l'ensemble du territoire. C'est à terme l'assurance de la désertification d'un bon nombre de territoires. Et la concentration de plus en plus importante de population dans des territoires « mégapoles » dont la structuration éloigne de plus en plus les populations des lieux de décisions et où les solidarités se distendent.

Dans le second degré, la rentrée 2017 constituera l'an II de la réforme des collèges après une première année éprouvante pour la majorité des collègues. Sur le papier, la situation prévue l'année prochaine, loin d'être flatteuse, semble favorable : la légère baisse démographique (- 35 élèves) s'accompagne d'une légère hausse de la dotation globale (+104). Cette augmentation, réelle, est une amélioration en trompe l'œil : le nombre de divisions à plus de 26 élèves reste trop nombreux, les enveloppes d'IMP sont insuffisantes dans de nombreux petits collèges et, surtout, l'augmentation de la dotation se fait essentiellement en heures supplémentaires. De cette manière le rectorat, en imposant des heures supplémentaires aux enseignants, cherche à étirer au maximum les services des agents entre plusieurs établissements distants sans créer de nouveaux postes, ceci en contradiction avec l'esprit de la réforme vantée par le gouvernement qui suppose des enseignants pleinement disponibles dans un seul collège.

Concernant l'état du bâti des collèges de notre département, cela fait plus de 7 ans que la FSU 39 interpelle le Conseil Départemental sur la situation critique de certains établissements. Cela fait plus de 7 ans que le Conseil Départemental temporise. Au dernier CDEN, le CD « réfléchissait ». Aujourd'hui, nous aimerions avoir connaissance des fruits de cette réflexion longuement murie afin de pouvoir anticiper, avec l'Inspection académique et les représentants des parents d'élèves, une carte scolaire et des établissements rénovés !

La carte scolaire du jura est donc à l'étude et si la dotation est positive (+4) la FSU a chiffré les besoins du département : 265 postes. Voilà ce dont l'école jurassienne a besoin pour 25 élèves maximum par classes et des effectifs réduits en maternelle, des Tr en nombre suffisants, une formation continue réelle, des décharges pour la direction et des RASED en nombre suffisant.

Nous savons que leur aide est très appréciée dans les écoles où les Rased sont les seuls soutiens dont peuvent disposer les enseignants face à des élèves qu'ils n'arrivent plus à gérer ou à faire réussir. Au lieu de créer des postes le ministère choisit de reformer la formation de nos collègues spécialisés, ce qui conduit les collègues à dire que Sarkozy nous a enlevé des postes et Hollande fait pire : il nous prive de notre métier.

Privés de RASED les élèves de grande section jurassiens sont aussi privés de médecine scolaire alors même que la santé scolaire fait partie des missions de l'éducation nationale inscrites dans le code de l'éducation. L'arrêté du 3 novembre 2015 rappelle l'obligation que la visite médicale obligatoire des enfants de 6 ans soit effectuée par un médecin. Le Jura n'ayant pas suffisamment de médecins scolaires le recteur a choisi de demander aux enseignants, en remplacement de la visite obligatoire, de signaler les élèves relevant d'une visite médicale. Nous alertons les représentants des parents d'élèves, les enseignants ne sont pas formés, ne sont ni infirmiers ni médecins, ils sont pédagogues et refusent de prendre la responsabilité de porter un diagnostic médical sur l'état de santé des élèves.

Privés de RASED, de médecine scolaire ils sont aussi confrontés, tout comme leurs enseignants à un manque de personnel ATSEM dont la FSU partage les revendications et soutient la lutte. D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail de ces personnels ne sont pas les mêmes. L'accès à l'école est un droit universel pour chaque enfant. Ce droit doit être préservé et développé afin qu'ils puissent bénéficier, dans un lieu accueillant et apaisant, des connaissances et des apprentissages afin de s'émanciper.

A cet égard la question des réfugiés et de leurs enfants que nous accueillons au quotidien dans nos écoles est pour nous fondamentale. Quelle que soit son origine sociale, de quelque pays qu'ils viennent chaque enfant a le droit à l'éducation. Dans le préambule de la déclaration des droits de 1948 il est écrit : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme »

Nous en sommes si loin aujourd'hui quand des parents et leurs enfants venus chercher refuge vivent dans la peur quotidienne d'être arrêtés et conduit dans des centres de rétentions avant d'être expulsés.

La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé disait la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793.

En ce qui nous concerne nous ne cesserons de lutter contre toute forme d'oppression qu'elle soit dirigée contre un individu ou contre tout le corps social.